RÔLES DU HCR ET DU CNAR DANS LA DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Opération conjointe de vérification physique des réfugiés dans le Département de la Likouala, 16-09-2024 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU

La **Détermination du Statut de Réfugié (DSR)** est un processus essentiel dans le cadre plus large du droit de demander l'asile, reconnu par le droit international, y compris la **Convention de 1951** relative au statut des réfugiés et son **Protocole de 1967**. Le droit de demander l'asile garantit aux individus fuyant les persécutions l'accès à une protection dans les pays d'accueil, où leurs demandes de statut de réfugié sont évaluées de manière équitable. En République du Congo, la DSR est principalement conduite par le **Comité National d'Assistance aux Réfugiés (CNAR)**, conformément aux dispositions de la **Loi nationale sur l'asile de 2021**. À travers ce processus, les demandes des demandeurs d'asile sont examinées pour déterminer s'ils répondent à la **définition juridique du réfugié**. Le HCR, mandaté pour superviser la protection des réfugiés à l'échelle mondiale, soutient le CNAR en fournissant une assistance technique et opérationnelle pour garantir que le processus de DSR soit équitable, transparent, et conforme aux normes internationales. Cette collaboration assure que ceux qui ont besoin de protection internationale, en particulier les personnes vulnérables, puissent exercer leur droit de demander l'asile et recevoir la documentation et la protection nécessaires.

DOMAINE	RÔLE DU HCR	RÔLE DU CNAR
CADRE LÉGAL	• Collabore avec le CNAR pour garantir que les procédures d'asile respectent les normes internationales (Convention de 1951, Protocole de 1967). • Surveille la mise en œuvre des textes d'application relatifs à la loi nationale sur l'asile, • Veille à l'application des SOPs pour la DSR, l'enregistrement et la documentation.	• Met en œuvre la Loi nationale sur l'asile de 2021. • Fais le suivi des signatures des textes d'application qui remplacent les anciens textes qui sont caducs • Gère le processus de DSR et s'assure que les décisions sont conformes à la législation nationale pertinente.
COLLABORATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	• Apporte un soutien sur ProGres v4 et PRIMES pour l'enregistrement et la gestion des données. • Renforce les capacités du CNAR en matière de DSR, d'enregistrement biométrique et de gestion des cas.	• Dirige le processus d'enregistrement biométrique (BIMS). • Gère et met à jour ProGres v4 avec des données précises sur les réfugiés.
PARTENARIAT OPÉRATIONNEL POUR L'ENREGI-STREMENT	• Soutient le CNAR dans le pré-enregistrement, la collecte des données, et veille à ce que les procédures respectent les normes internationales. • Assiste les groupes vulnérables pendant l'enregistrement. • Participe à la diffusion d'informations sur les droits et devoirs des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le pays d'asile.	• Reçois les demandes d'asile fondées, ouvre les dossiers physiques des demandeurs d'asile. • Conduit l'enregistrement initial et gère l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile en les informant sur leurs droits et obligations dans le pays d'asile. • Gère l'enregistrement biométrique pour tous les individus. • Implique les autres acteurs étatiques pertinents dans le processus d'enregistrement.
DÉLIVRANCE ET RENOUVEL-LEMENT DE DOCUMENTS	• Veille à l'exactitude et à l'intégrité des données dans les processus de délivrance et de renouvellement des documents. • Soutient la remise et la destruction des APS et des cartes d'identité perdues ou expirées.	• Délivre les attestations de prise de contact, les Attestations Provisoires de Séjour (APS), les cartes d'identité de réfugié et les titres de voyage de la Convention de Genève de 1951. • L'Attestation Provisoire de Séjour (APS) est renouvelable après 6 mois. • Gère le remplacement des documents perdus ou endommagés.
GESTION DES APPELS ET RÉVISION DES CAS	• Fournit des conseils techniques pendant le processus.	• Dirige les travaux des sessions, rédige les procès-verbaux, les notifications des décisions de la Commission d'éligibilité et garantit des décisions en temps opportun.

DOMAINE	RÔLE DU HCR	RÔLE DU CNAR
GESTION DES DONNÉES BIOMÉTRIQUES	• Fournit un soutien technique pour la gestion des données biométriques dans ProGres v4. • Assure l'exactitude, la sécurité et la mise à jour régulière des données.	• Gère le Système de Gestion de l'Identité Biométrique (BIMS) pour tous les réfugiés enregistrés. • Met régulièrement à jour les données biométriques des groupes spécifiques (enfants, nouveaux inscrits).
CAS SPÉCIAUX ET MESURES DE PROTECTION	• Soutient les Déterminations de l'Intérêt Supérieur (DIS) pour les enfants non accompagnés et les groupes vulnérables. • Priorise le traitement des individus ayant des besoins spéciaux.	• Supervise l'enregistrement et la gestion des cas des enfants non accompagnés (ENA) et des autres groupes vulnérables. • Assure la coordination avec le HCR pour les processus de DIS.
MOBILISATION DES RESSOURCES ET COLLECTE DE FONDS	• Collabore avec le CNAR pour obtenir les ressources nécessaires aux outils techniques et systèmes d'enregistrement. • Fournit un soutien financier et technique pour les activités de DSR.	• Identifie les lacunes et travaille avec le HCR pour sécuriser les financements et ressources pour les besoins en enregistrement et protection.

Réunion entre les partenaires – UNHCR, CNAR APPE, CEMIR et MDA – lors de l'opération conjointe de vérification physique des réfugiés dans le Département de la Likouala, 16-09-2024 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU

Processus pour Demander l'Asile en République du Congo

1 Arrivée et Premier Contact

Arrivée en République du Congo. Les demandeurs d'asile doivent se présenter à un bureau du CNAR (Comité National d'Assistance aux Réfugiés) ou à un centre de réception désigné à leur arrivée. **Enregistrement Initial.** Le CNAR fournit des informations préliminaires, enregistre le demandeur d'asile, et délivre un reçu temporaire ou un jeton.

Opération conjointe de vérification physique des réfugiés dans le Département de la Likouala, 16-09-2024 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU

2 Pré-Enregistrement

Collecte de Documents et d'Informations. Les demandeurs d'asile fournissent des informations personnelles et des documents au CNAR, y compris des documents d'identité et des détails sur leur voyage. **Planification.** Le CNAR fixe une date pour l'enregistrement formel et l'entretien.

Opération conjointe de vérification physique des réfugiés lancement officiel dans le Département de la Likouala, 14-08-2023 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU

3 Enregistrement Formel

Entretien détaillé conduit par le CNAR pour recueillir des informations complètes sur le parcours du demandeur d'asile et ses raisons de demander l'asile. **Collecte de Données Biométriques.** Le CNAR recueille les données biométriques (empreintes digitales, photographies) pour les entrer dans ProGres v4 ou un système similaire.

Lancement de l'activité d'enregistrement des réfugiés au site 15 avril à Bétou, 22-02-2022 © UNHCR/Ibrahima DIANE

4 Traitement de la Demande d'Asile

Évaluation par la Commission d'Éligibilité qui examine les demandes d'asile pour déterminer l'éligibilité au statut de réfugié en fonction des critères établis. La commission se réunit généralement chaque trimestre ou selon les besoins pour traiter les dossiers. **Soutien du HCR** qui fournit des conseils techniques et un suivi pour s'assurer que l'évaluation respecte les normes internationales.

Vérification physique menée par le CNAR à Brazzaville, 19-07-2023 © UNHCR/Cyprien CHEVAL

5 Décision et Documentation

Délivrance de Documents.
Le **CNAR** délivre des documents officiels tels que les Attestations Provisoires de Séjour (APS) et les cartes d'identité de réfugié aux personnes reconnues comme réfugiées.
Gestion de la Documentation. Le CNAR gère la délivrance et le renouvellement des documents, y compris le remplacement des documents perdus ou endommagés.
Processus d'Appel.
La Commission de Recours examine les appels des demandeurs d'asile dont les demandes ont été rejetées. La commission se réunit selon les besoins pour traiter les appels et rendre des décisions.

Formation pour mener la vérification physique des réfugiés dans le Département de la Likouala, 02-08-2023 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU

6 Intégration et Soutien

Accès aux Services. Le CNAR facilite l'accès aux services essentiels tels que le logement, les soins de santé et l'éducation pour les réfugiés reconnus. **Soutien du HCR** qui assiste dans les programmes d'intégration et offre un soutien supplémentaire si nécessaire.

Remise du matériel agricole au groupement de réfugiés Vision Plus bénéficiaire du Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale, Bétou 27-11-2023 © UNHCR/Marc Foukou MFOUTOU

7 Suivi Continu et Mises à Jour

Suivi Régulier. Le CNAR sensibilise les autorités sur les questions liées au droit d'asile et gère les besoins continus des réfugiés et demandeurs d'asile.
Le HCR collabore avec le CNAR pour garantir le respect des normes internationales de protection et fournit un soutien pour tout problème qui survient.

Opération conjointe de vérification physique des réfugiés à Moungoungui, 19-09-23 © UNHCR/Armand Christ KIYALOULOU